

**CERTIFICAT DE CONFORMITÉ
DE MAITRISE DE LA PRODUCTION**

1239/CPR/0818401

En vertu du Règlement (UE) N° 305/2011 du Parlement Européen et du Conseil du 9 mars 2011 par lequel sont établies les conditions harmonisées pour la commercialisation des produits de construction, il est certifié que le

Produit de construction : **Produits et systèmes pour la protection et la réparation des structures en béton.**

Champs de la certification : **Voir Annexe**

Fourni par: **PINTURAS LEPANTO S.A.
Ctra. San Esteban S/N
22500 BINEFAR (Huesca) ESPAGNE**

Est soumis par le fabricant à un contrôle de production en usine et à des essais additionnels des échantillons pris conformément à un plan de contrôle préétablie et que l'organisme notifié TECNALIA R&I CERTIFICACION S.L. a effectué l'inspection initiale du centre de production et du contrôle de la production en usine et effectue le suivi périodique, l'évaluation et l'approbation du contrôle de la production en usine.

Le présent certificat indique qu'ont été appliquées toutes les dispositions relatives à l'évaluation de la conformité décrites dans l'Annexe ZA de la norme,

EN 1504-2:2004

et que le produit respecte les dispositions minimales exigées.

Système d'Evaluation et vérification de la constance des performances : **SYSTEME 2+**

Date d'entrée en vigueur 21/03/2017
Date dernière modification : 07/10/2022
Valide jusqu'à : 30/03/2026
N° serie: 081840104-E

Ce document autorise le fabricant à apposer le marquage CE.

Le présent certificat est susceptible de modifications, suspensions temporaires et retraits par TECNALIA R&I CERTIFICACION.

L'état de validité peut être vérifié consultant le site www.tecnaliacertificacion.com



ANNEXE CERTIFICAT DE CONFORMITÉ DE MAITRISE DE LA PRODUCTION

1239/CPR/0818401

Produit de construction:

Produits et systèmes pour la protection et la réparation des structures en béton.

| Dénomination commerciale | Type de produit | Usage prévu |
|--|-----------------|---|
| <ul style="list-style-type: none">CHARTER Blanc | Revêtement | <ul style="list-style-type: none">Contrôle de l'humidité.Augmentation de la résistivité.Protection contre la pénétration. <p>Conforme à les annexes ZA.1d et ZA.1e de la norme EN 1504-2.</p> |
| <ul style="list-style-type: none">CHARTER Couleurs MCE | | |